*Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal*, *Nouvelle édition revue et corrigée*, A. Jubinal, 1874 : Paris, Paul Daffis, vol. 2, pp. 204-216.

**La Bataille des Vices contre les Vertus,**

**Ou ci encoumence**

**Li Diz de la Mensonge**[[1]](#footnote-2)**.**

Mss. 7218, 7633.

Puisqu’auteurs & auctoritez

S’acordent que c’eſt véritez ;

Qui eſt oiſeus, de légier pèche,

Et cil ſ’âme trahiſt & trèche

Qui ſanz ouvrer ſa vie fine,

Quar tel vie n’eſt mie fine,

Por ce me vueil à oevre metre

Si com je m’en ſai entremetre :

C’eſt à rimer[[2]](#footnote-3) une matire

Au leu d’ouvrer, à ce m’atire,

Quar autre ouvraingne ne ſai fère[[3]](#footnote-4) ;

Or entendez à mon afère :

Si orrez de .ij. ordres ſaintes

Que Diex a eſléus en maintes

Qu’aus vices ſe ſont courbatu,

Si que vice ſont abatu

Et les vertuz ſont eſſaucies ;

S’orrez comment els ſont haucies ;

Et comment viſce ſont vaincu.

Humilité par ſon eſcu

A Orgueil à la terre mis,

Qui tant eſtoit ſes anemis.

Larguece i a mis Avariſce,

Et Débonèretez .i. viſce

C’on apele Ire la vilaine ;

Et Envie, qui partout raine,

R’eſt vaincue par Charité.

De ce dirai la vérité :

C’eſt or ce que poi de gent cuide.

Proeſce r’a vaincue Accide,

Et Abſtinence Gloutonie

Qui mainte gent avoit honie

Et mainte richece gaſtée.

S’orrez comment dame Chaſtée,

Qui tant eſt fine & nete & pure,

A vaincue dame Luxure.

N’a pas bien .lx. & x. anz,

Se Rustebués eſt voir diſanz[[4]](#footnote-5),

Que ces .ij. ſaintes ordres vinrent

Qui les fez aus apoſtres tindrent,

Par préeſchier, par laborer,

Par Dieu ſervir & aorer.

Menor & Frère Prêchéeur,

Qui des âmes ſont peſchéeur,

Vindrent par volenté devine.

Se di por voir, non pas devine,

S’il ne fuſſent encor venu

Maint grant mal fuſſent avenu

Qui ſont remez & qui remaingnent

Par les granz biens que il enſeignent.

Por preſchier humilité

Qui eſt voie de vérité,

Por l’eſſaucier & por l’enſivre,

Si comme il truevent en lor livre,

Vindrent ces ſaintes genz en terre :

Diex les envoia por nous querre.

Quant il vindrent premièrement

Si vindrent aſſéz humblement :

Du pain quiſtrent, tel fu la riègle,

Por oſter les péchiez du ſiècle.

S’il vindrent chiés povre provoire,

Tel bien comme il ot, c’eſt la voire,

Priſtrent en bone paciance

El non de ſainte Pénitance[[5]](#footnote-6) :

Humilitez eſtoit petite

Qu’il avoient por aus eſlite :

Or eſt Humilitez greignor

Que li frère ſont or ſeignor

Des rois, des prélas & des contes.

Par foi, ſi ſeroit or granz hontes

S’il n’avoient autre viande

Que l’Eſcripture ne demande[[6]](#footnote-7),

Et ele n’i met riens ne oſte

Que ce c’on trueve en chiés ſon oſte[[7]](#footnote-8).

Humilitez eſt tant créue

C’Orguex corne la recréue ;

Orguex ſ’en va, Diex le cravant,

Et Humilitez vient avant ;

Et or eſt bien droiz & reſons

Que ſi granz dame ait granz meſons

Et biaus palais & beles ſales,

Maugré toutes les langues males,

Et la Rustebuef tout premiers,

Qui d’aus blaſmer fu couſtumiers

Ne vaut il miex c’Umilité

Et la Sainte Divinité[[8]](#footnote-9)

Soit léue en roial palais,

C’on fiſt d’aumoſnes & de lais,

Et de l’avoir au meillor roi

C’onques encor haïſt deſroi,

Que ce c’on ſecoruſt la terre

Où li fol vont folie querre ;

Conſtantinoble[[9]](#footnote-10), Rommenie ?

Se Sainte Ygliſe eſcommenie,

Li Frère puéent bien aſſaudre,

S’eſcommeniez a que faudre.

Por miex Humilité deſfendre,

S’Orguex ſe voloit à li prendre,

Ont fondé .ij. palais li Frère,

Que foi que doi l’âme mon père

S’ele avoit léenz à mengier,

Ne ſire Orgueil ne ſon dangier

Ne priſeroit vaillant .i. oef[[10]](#footnote-11)

Deçà .viij. mois, non deçà .ix.

Ainz atendroit bien dès le liége

C’on li veniſt lever le ſiége.

Or parlent aucun meſdiſant

Qui par le païs vont diſant

Que ſe Diex avoit le roi pris

Par qui il ont honor & pris,

Mult ſeroit la choſe changie[[11]](#footnote-12)

Et lor ſeignorie eſtrangie ;

Et tels lor fet or bèle chière

Qui pou auroit lor amor chière,

Et tels lor fet ſamblant d’amor

Qui ne le fet fors por cremor.

Et je reſpont à lor paroles,

Et di qu’els ſont vaines & voles :

Se li Rois fet en aus ſ’aumoſne

Et il de ſes biens lor aumoſne

Et il en prennent, il font bien ;

Quar il ne ſevent pas combien

Ne com longues ce puet durer.

Li ſages hom ſe doit murer

Et garnir por crieuſe d’aſſaut :

Por ce vous di, ſe Diex me ſaut,

Qu’il n’en font de riens à blaſmer.

Se l’en lor fet ſamblant d’amer

Il en ſevent aucune choſe :

Por ce ont il ſi bien lor cort cloſe,

Et por ce font il ce qu’il font.

L’en dit mauvès fondement font ;

Por ce font il lor fondement

En terre ſi parfondément,

Quar ſ’il eſtoit demain chéus

Et li rois Loys fuſt ſéus[[12]](#footnote-13)

Il ſe penſſent bien tout l’afère

Que il auroient mult à fère

Ainz qu’il éuſſent porchacié

Tel joiel comme il ont braſſié :

Le bien praingne l’en quant l’en puet,

C’on ne le prent pas quant l’en vuet.

Humilitez eſt ſi grant dame

Qu’ele ne crient home ne fame,

Et li frère qui la maintienent

Tout le roiaume en lor main tienent ;

Les ſecrez encerchent & quièrent[[13]](#footnote-14),

Partout ſ’embatent & ſe fièrent :

S’on les left entrer ès meſons

Il i a .iij. bones reſons :

L’une eſt qu’il portent bone bouche,

Et chaſcuns doit douter reprouche ;

L’autre c’on ne ſe doit amordre

A vilener nule gent d’ordre ;

La tierce ſi eſt por l’abit,

Où l’en cuide que Diex abit,

Et ſi fet il, je n’en dout mie

Ou ma penſſée eſt m’anemie.

Par ces reſons & par mainte autre

Font-il aler lance ſor fautre[[14]](#footnote-15)

Larguece deſor Avariſce ;

Quar treſtoute la char hérice.

Au mauvès qui les voit venir :

Tart li eſt qu’il puiſſe tenir

Choſe qui lor ſoit bone & bele ;

Quar il ſevent mainte novele.

Si lor fet cil joie & feſte

Por ce qu’il ſe doute d’enqueſte,

Et font tel tenir à preudomme

Qui ne ſoit pas la loi de Romme.

Ainſi font large de l’aver,

De tel qu’il devroient laver

Le don qu’il recoivent de lui.

Li frère ne doutent nului,

Ce puet l’en bien jurer & dire.

De Débonèreté & Ire

Orrez le poingneis mortel ;

Mès en l’eſtor i ot mort tel,

Dont domages fu de ſa mort.

La mort, qui à mordre ſ’amort

Qui n’eſpargne ne blanc ne noir,

Mena celui à ſon manoir.

Si n’eſtoit pas mult anciens,

Et ot non meſtre Chrestiens[[15]](#footnote-16),

Meſtre eſtoit de divinité[[16]](#footnote-17) ;

Pou verrez mès devin ité.

Débonèretez & dame Ire,

Qui ſovent a meſtier de mire,

Vindrent, lor genz toutes rengies,

L’une des autres eſtrangies,

Devant l’apoſtoile Alixandre[[17]](#footnote-18),

Por droit oïr & por droit prendre.

Li frère Jacobin i ſurent

Por oïr droit ſi comme il durent ;

Et Guillaume de Saint-Amor[[18]](#footnote-19),

Quar il avoient fet clamor

De ſes ſermons, de ſes paroles.

Si m’eſt avis que l’apoſtoles

Bani icel meſtre Guillaume[[19]](#footnote-20)

D’autrui terre & d’autre roiaume.

S’il a partout tel avantage[[20]](#footnote-21),

Baron i ont honte & domage,

Qu’ainſi n’ont il rien en lor terre

Qui la vérité veut enquerre.

Or dient mult de bone gent,

Cui il ne fu ne bel ne gent

Qu’il fuſt baniz, c’on li fiſt tort ;

Mès ce ſachent & droit & tort

C’on puet bien trop dire trop de voir ;

Bien le poez apercevoir

Par ceſtui qui en ſu banis,

Et ſi ne fu mie fenis

Li plais, ainz dura par[[21]](#footnote-22) grant pièce[[22]](#footnote-23) ;

Quar la cort, qui ſet & depièce,

N’ut Guillaume de Saint-Amor,

Et par prière & par cremor.

Cil de cort ne ſevent qu’il font,

Quar il font ce qu’autres desfont[[23]](#footnote-24),

Et ſi deſfont ce qu’autres fet ;

Ainſi n’auront il jamès fet.

Explicit la Bataille des Vices contre les Vertuz.

1. Legrand d’Aussy a donné un extrait de cette pièce, qui date de 1270 environ et du vivant encore de Louis IX, dans le tome V des *Notices des ma­nuscrits*, page 404. Parmi les réflexions qui précè­dent son extrait, il en a dirigé contre saint Louis quelques-unes qui nous ont paru fort injustes, mais qui n’étaient peut-être que sévères à l’époque où Legrand d’Aussy écrivait (an VII de la République). Toutefois nous ne croyons pas qu’on puisse, à moins d’être aveuglé par l’esprit de parti, soutenir aujour­d’hui que Louis IX *fut l’un des souverains les plus médiocres et même l’un des plus funestes souverains qu’ait eus la France*. Peut-être ce prince eut-il tort de soutenir aussi vivement qu’il le fit les ordres religieux, au détriment des corporations déjà établies, telles que l’Université, par exemple ; mais de cette faute (en admettant qu’il y en ait une à cela) aux assertions de Legrand d’Aussy, il nous semble que la distance est grande. La piété extrême de saint Louis était re­levée par d’éminentes qualités, et si nous voyons aisément en quoi son règne a été glorieux pour la France, nous n’apercevons point avec autant de faci­lité en quoi il lui a été funeste.

*La Bataille des Vices contre les Vertus* est, comme beaucoup d’autres pièces de Rutebeuf, une satire contre les Jacobins et les Cordeliers. [↑](#footnote-ref-2)
2. Ms. 7633. Var. ouvrier. [↑](#footnote-ref-3)
3. Rutebeuf dit, en effet, dans la pièce intitulée : *Le Mariage Rutebeuf*, qu’*il n’est pas ouvriers des mains*. [↑](#footnote-ref-4)
4. 7633. Var. Se bone gent ſunt voir dizans. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voyez, dans *Le Dit des Règles*, une critique semblable. [↑](#footnote-ref-6)
6. Ms. 7633. Var. commande. [↑](#footnote-ref-7)
7. Allusion à ces paroles de Jésus-Christ : « Prenez ce que vous trouverez. » [↑](#footnote-ref-8)
8. *Divinité*. — Voyez l’explication de ce mot à la fin du *Dit des Jacobins*. [↑](#footnote-ref-9)
9. Legrand d’Aussy a mis ici cette note : « Cons­tantinople, prise par les Latins en 1204, avait été reprise, en 1264 par Michel Paléologue. Ces mots *au recouvrement de Constantinople* annoncent donc que c’est postérieurement à l’année 1261 que Rutebeuf composa sa satire. D’un autre côté, comme il écrivait sous saint Louis et que ce prince mourut en 1270, il s’ensuit qu’elle parut en 1270, et que, par consé­quent, il se trompe quand il dit qu’il y avait *plus de* *soixante et dix ans* que les deux ordres étaient insti­tués. L’un est de l’an 1215 et l’autre de 1216. » Par le fait, le raisonnement de Legrand d’Aussy est juste, et le vers de Rutebeuf n’est pas exact ; mais Legrand d’Aussy avait, pour s’assurer de quelle épo­que datait la *Bataille des Vices*, un moyen bien plus simple que de chercher chicane à propos de quelques années à notre poëte, car dire qu’il a composé sa pièce avant 1270, parce qu’il écrivait sous saint Louis et que ce prince mourut avant cette époque, n’est pas un raisonnement fort concluant, attendu que notre poëte vécut et écrivit bien au-delà de l’é­poque précitée. Il fallait tout simplement, pour ren­dre cette preuve logique, parcourir la fin de la pièce, où il est dit que maître Chrétien était mort quand Rutebeuf écrivit sa *Bataille*. Or Chrétien mourut de 1269 à 1270, ce qui précise la date d’une façon inat­taquable. Mais Legrand d’Aussy (et ce n’est pas un im­mense tort) ignorait ce que c’était que maître Chrétien. Nous avouons bien naïvement que nous ne le saurions peut-être pas davantage si notre projet de donner une édition de Rutebeuf ne nous avait fait étudier les querelles théologiques du XIIIe siècle. Mais ce que je pardonnerai moins volontiers au spirituel traducteur de nos fabliaux, c’est d’avoir mis à la fin de son analyse la note suivante : « A la suite de la satire de Rutebeuf, le copiste du manuscrit en a par erreur inséré une autre qu’il confond avec la première, quoiqu’elle en soit distincte. Dans celle-ci les Jaco­bins, à la vérité, sont maltraités comme dans l’au­tre ; mais il s’agit de leur querelle avec l’Université et avec Guillaume de Saint-Amour, ce fameux cham­pion qui combattit contre eux avec tant de courage et si peu de succès. Ce sujet, bien qu’analogue, n’a rien de commun avec la *Bataille des Vices con­tre les Vertus*. Évidemment Legrand d’Aussy se trompe : tout le dernier alinéa de notre pièce en fait certainement partie intégrante et n’a point été ajouté par le copiste. Il est même tout simple que Rutebeuf, qui vient, à la fin de l’alinéa précédent de parler de Chrétien, parle au commencement de celui-ci de Guillaume de Saint- Amour, collègue du premier, et qui souffrit pour la même cause des persécutions encore plus grandes. [↑](#footnote-ref-10)
10. Ms. 7633. Var. oeſ. [↑](#footnote-ref-11)
11. Ce passage et celui de la page suivante, où saint Louis est nommé comme étant vivant, prouvent clairement que cette pièce a été composée avant 1270. [↑](#footnote-ref-12)
12. Ce passage prouve que *La Bataille des Vices* fut écrite avant la mort de saint Louis, probablement peu de temps avant son départ pour Tunis, et peut-être même qu’il était devant cette place. [↑](#footnote-ref-13)
13. Ce passage, qu’on peut rapprocher de plusieurs autres de Rutebeuf qui contiennent les mêmes reproches, est très-important ; il confirme la vérité des paroles de Guillaume de Saint-Amour lorsqu’il ap­pelle les Dominicains *pseudo-prædicatores, otiosos, penetrantes domos, thalamorum regalium subintra­tores, etc*. [↑](#footnote-ref-14)
14. Voir pour cette expression *lance sor fautre*, une des notes de la septième strophe du *Dit des Ja­cobins*. [↑](#footnote-ref-15)
15. *Crestiens* ou *Chrétien*, chanoine de Beauvais, l’un des collègues de Guillaume de Saint-Amour, et qui alla à Rome avec lui pour la défense du livre *des Périls*, mort vers 1270. [↑](#footnote-ref-16)
16. J’ai dit plus haut qu’on appelait ainsi la théo­logie. [↑](#footnote-ref-17)
17. Alexandre IV fut élu pape en 1254 et mourut en 1261. [↑](#footnote-ref-18)
18. L’Université fit des quêtes pour subvenir aux frais de voyage de Guillaume de Saint-Amour et de ses compagnons, qui étaient Eudes de Douai, Nico­las de Bar-sur-Aube et Chrestiens ; mais le produit n’en fut probablement pas suffisant, puisque, plus tard, Guillaume fut autorisé à retirer, sur les biens de l’Université, les avances faites par lui pour ce procès, et à emprunter, en hypothéquant de ses biens, la somme de 300 livres tournois. [↑](#footnote-ref-19)
19. On retrouve d’une manière très-exacte les mêmes arguments dans la complainte de Guillaume de Saint-Amour . [↑](#footnote-ref-20)
20. Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, dit, en pariant de Guillaume de Saint-Amour ; livre Ier, chapitre XXX : « Il faut noter que celuy qui, environ l’an 1260 ne fut que banni, s’il euſt été trois cents ans après, il n’euſt pas eſté quitte à ſi bon marché ; mais on l’euſt fait diſputer contre les bourrées et les fagots, auſſi bien qu’on a fait à une infinité d’autres depuis cinquante ans. » Ce n’en fut pas moins une chose curieuse et que Rutebeuf relève en plus d’un endroit, que de voir lé pape s’arroger le droit, lui souverain étranger, *de* *bannir* (comme il le fit), du royaume de France, des gens qui n’étaient pas ses sujets. Guillaume de Nangis fait remarquer, en outre, que le *Livre des Périls* fut brûlé à Aguani : « *non propter hæresiam quam continebat, sed quia contra præfatos religiosos seditionem et scandala concitabat*. » [↑](#footnote-ref-21)
21. Ms. 7633. Var. puis. [↑](#footnote-ref-22)
22. Rutebeuf a parfaitement raison : le souvenir de cette querelle dura longtems, et Guillaume laissa après lui une réputation d’éloquence, de courage et de fermeté qui lui survécut de beaucoup. Nous en trouvons une preuve dans le *Roman de la Rose* :

 « Qui de mendiance vuet vivre

 Faire le puet non autrement,

 Se cil de *Saint-Amour* folment,

 Qui deſputer ſavoit & lire

 Et preeſchier ceſte matire

 A Paris avec les devins .... »

Ailleurs, Jean de Mung dit encore :

 « Et je ne men tiroie mie

 Se je devoie perdre la vie

 Ou eſtre bannis du royaulme

 A *tort cum meſtre Guillaume*

 *De Saint-Amour* qu’Ypocriſie

 Fiſt eſſilier par grant envie. » [↑](#footnote-ref-23)
23. Ms. 7633. Var.

 Cil de cort font bien ce qu’il font,

 Car il défont ce qu’autre font. [↑](#footnote-ref-24)